

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE LILLE

CANTON
DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en exercice :
15

de Présents : 15

de Votants : 15

OBJET (13)
Désignation du
représentant à la
commission Locale
d'Evaluation des
Transferts de Charges
(CLETC)

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le : 24/03/ 2026

que la convocation du
Conseil ordinaire avait été
faite le :
24/03/2026

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHÉL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absents excusés :

Mme SYX Kathy a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Désignation du représentant à la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 20 C 0005 du 09 juillet 2020 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Hugo DOSSIN comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Kathy SYX

